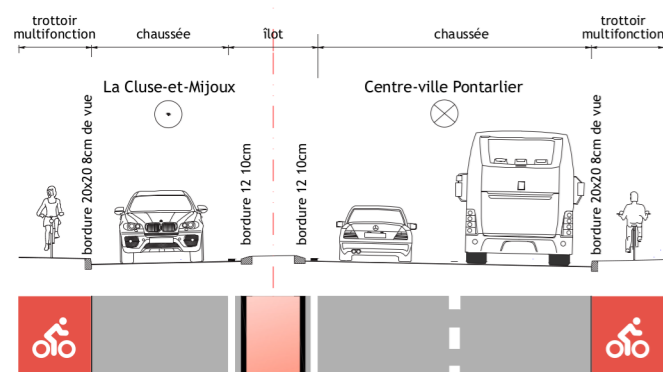


## UNE VOIE POUR LES MODES DOUX

L'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier donne l'opportunité d'améliorer les déplacements des cyclistes et des piétons en créant une voie pour les « modes doux ». Il sera possible d'implanter une telle voie quelle que soit la variante retenue.

### > PRINCIPES DE LA VOIE MODES DOUX



## L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE

Les questions liées à l'environnement et au cadre de vie des habitants font partie intégrante de la conception du projet. Aujourd'hui un premier diagnostic a été réalisé et a identifié les principales thématiques environnementales. L'étude environnementale à venir permettra d'approfondir l'ensemble des sujets.



### < Le bruit

Du fait de l'urbanisation de la zone du projet, la question des nuisances sonores est un enjeu majeur. Des études acoustiques seront réalisées sur la variante retenue. Elles permettront de vérifier s'il est nécessaire de prendre des mesures de protection contre le bruit qui serait induit par l'aménagement de la RN57.

### < Les besoins de foncier

Toutes les variantes d'aménagement étudiées ont un impact sur quelques bâtiments de la façade est de la RN57, au nord du carrefour des Rosiers, qui devraient en conséquence être démolis. Pour le moment, quatre bâtiments, dont deux locaux d'activités actifs, sont recensés. Des contacts ont été pris avec les propriétaires et exploitants de ces locaux et des solutions à l'amiable seront préférentiellement recherchées.

Une partie d'espaces non bâtis de l'entreprise Nestlé serait concernée par la dénivellation du carrefour giratoire André-Malraux envisagée dans les variantes B et B'.

La variante C est celle qui a l'impact le plus conséquent sur le foncier.

### < Le patrimoine

Le long de la RN57 se trouve la demeure de Sandon dont les vestiges, bâtiments et décors sont protégés. Des perspectives sur les forts du Larmont et de Joux ainsi que sur le retranchement du Chauffaud à La Cluse et Mijoux existent depuis la RN57. La montagne du Larmont figure sur la liste des sites inscrits. Tout projet dans ce secteur doit être soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

### < La ressource en eau

Aucun captage d'eau potable n'est identifié dans la zone d'étude. Toutefois une importante canalisation d'alimentation en eau potable passe sous la RN57 en provenance du lac de Saint-Point, deuxième ressource en eau potable de la Communauté de communes du Grand Pontarlier.

### < Les milieux naturels

Une attention particulière sera portée aux espaces naturels protégés se trouvant en limite de la route nationale, au Doubs et aux milieux humides présents à l'ouest de la RN57, ainsi qu'au corridor écologique (couloir de déplacement des animaux) situé au niveau de la Cluse de Pontarlier.

> Le fort du Larmont vu depuis le Doubs.  
© JGS25/Wikimedia Commons

## DU 15 OCTOBRE AU 10 DÉCEMBRE 2018 LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

### < Informez-vous

Les moyens d'information mis à votre disposition sont :

- le dossier de concertation, en consultation :
  - à la mairie de Pontarlier et à la mairie de La Cluse et Mijoux, aux horaires habituels d'ouverture ;
  - sur le site Internet de la DREAL Bourgogne Franche-Comté : [www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)
- la présente synthèse du dossier de concertation :
  - diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants des quartiers riverains du projet ;
  - mise à disposition à la mairie de Pontarlier et à la mairie de La Cluse et Mijoux, aux horaires habituels d'ouverture ;
  - disponible sur le site Internet de la DREAL Bourgogne Franche-Comté : [www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)
- l'exposition sur le projet présentée :
  - à la mairie de Pontarlier et à la mairie de La Cluse et Mijoux, aux horaires habituels d'ouverture ;
  - sur le site Internet de la DREAL Bourgogne Franche-Comté : [www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)
- les permanences et la réunion publique (voir ci-contre).

### < Exprimez-vous

- Sur les registres mis à disposition du public aux côtés des expositions à la mairie de Pontarlier et à la mairie de La Cluse et Mijoux

- Par courriel : [rn57pontarlier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn57pontarlier@developpement-durable.gouv.fr)

- Par courrier :  
« Concertation RN57-Aménagement sud de Pontarlier »  
DREAL Bourgogne Franche-Comté  
21B rue Alain-Savary  
CS 31269  
25005 Besançon Cedex

### < Venez échanger sur le projet

- Les permanences à Pontarlier :
  - samedi 20 octobre 2018 de 9 h à 12 h, bureau situé dans le théâtre Bernard-Blier (rue du Bastion) ;
  - mercredi 24 octobre 2018 de 14 h à 18 h, salle des services techniques (5<sup>e</sup> étage de la mairie) ;
  - mercredi 14 novembre 2018 de 14 h à 18 h, salle des services techniques (5<sup>e</sup> étage de la mairie) ;
  - samedi 17 novembre 2018 de 9 h à 12 h, bureau situé dans le théâtre Bernard-Blier (rue du Bastion) ;
  - mercredi 28 novembre 2018 de 14 h à 18 h, salle des services techniques (5<sup>e</sup> étage de la mairie)
- Les permanences à La Cluse et Mijoux (à la mairie) :
  - samedi 10 novembre de 9 h à 12 h ;
  - mercredi 21 novembre de 16 h à 19 h ;
  - samedi 1<sup>er</sup> décembre de 9 h à 12 h
- La réunion publique, ouverte à tous, lundi 12 novembre 2018 à 20h à la salle des Capucins (18 rue de Salins 25300 Pontarlier).

TOUTE L'INFO SUR :



## LES ACTEURS DU PROJET

### < La maîtrise d'ouvrage

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bourgogne Franche-Comté, service régional de l'État.

### < Les partenaires

La Ville de Pontarlier, la commune de La Cluse et Mijoux, la Communauté de communes du Grand Pontarlier, la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs.

La DIR Est (Direction Interdépartementale des Routes), en tant qu'exploitant de la RN57, est également associée à l'élaboration du projet.



Ce document est édité par le Ministère de la Transition écologique et solidaire - DREAL Bourgogne Franche-Comté.  
Conception-rédaction : Menscom - Réalisation graphique : Studio Kali.  
Photographie couverture : 4Vents/DREAL Bourgogne Franche-Comté - Fonds de carte : IGN - Impression : Est Imprim - Octobre 2018



DÉCOUVREZ  
LE PROJET  
ET PARTICIPEZ  
À LA CONCERTATION  
PUBLIQUE

du 15 octobre  
au 10 décembre  
2018

## RN57 - AMÉNAGEMENT SUD DE PONTARLIER

DU CARREFOUR DES ROSIERS  
À LA PLACE DE LA GARE



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ



L'aménagement de la RN57 au sud de Pontarlier, entre le carrefour des Rosiers (jonction de la RN57 et de la RD437) à La Cluse et Mijoux et la place de la Gare à Pontarlier, est actuellement à l'étude.

Il est destiné à mieux écouler le trafic routier dans la traversée de Pontarlier, à réduire les temps de parcours des usagers et à améliorer la desserte locale et les déplacements à vélo et à pied.

## < La situation aujourd'hui

Au sud de Pontarlier la RN57 supporte des circulations dont les fonctions sont différentes : des trafics interrégionaux, les trafics quotidiens des travailleurs frontaliers se rendant en Suisse, les déplacements liés aux sports d'hiver et les déplacements de proximité des habitants et des entreprises locales.

Du fait de la géographie accidentée et enclavée, de la configuration du réseau routier qui converge vers la RN57 et des nombreuses entrées et sorties de véhicules sur l'axe, qui ralentissent la circulation, l'accès sud de l'agglomération connaît des pics de fréquentation. Il est régulièrement encombré et même temporairement paralysé aux heures de pointe.

## < Deux niveaux d'intervention

Un premier niveau d'intervention a consisté en la mise en place, en 2016, d'un feu de régulation du trafic au carrefour le plus congestionné, le carrefour des Rosiers. Le feu a permis de gagner de l'ordre de 4 minutes dans la traversée de Pontarlier. Mais pour aller plus loin et améliorer durablement la situation, il est désormais nécessaire d'envisager des aménagements de l'infrastructure. Ce deuxième niveau d'intervention fait l'objet de la présente concertation.

### > LE FEU DE RÉGULATION DU CARREFOUR DES ROSIERS

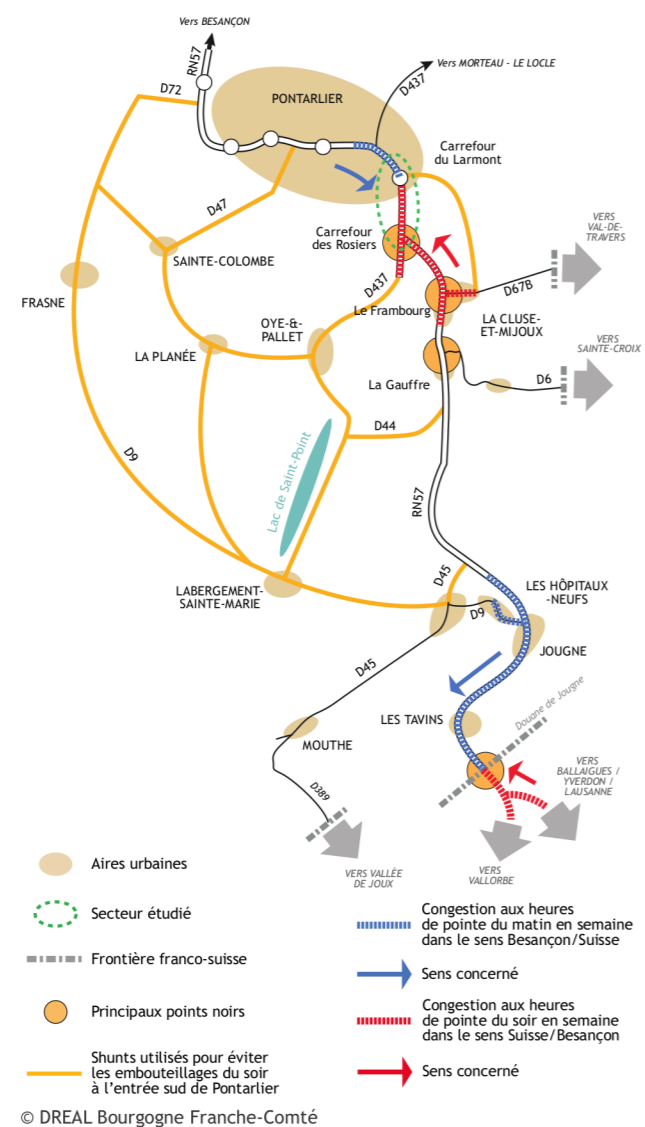


© Trafalgar

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Le projet a pour l'heure fait l'objet d'un premier niveau d'études (études d'opportunité) qui laisse des marges de manœuvre pour sa définition. Il sera précisé dans les études de détail ultérieures, en 2019, en prenant en compte le bilan de la concertation publique. L'enquête publique est envisagée fin 2019-début 2020 et le lancement des travaux en 2021.

### > LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE CIRCULATION AU SUD DE PONTARLIER



**DES TRAFICS ÉLEVÉS**  
20 000 VÉHICULES PAR JOUR

LE PROJET CONCERNE TOUS LES DÉPLACEMENTS

# LA CONCERTATION SUR LES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

## LA CONCERTATION SUR LES VARIANTES D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement de la RN57 est destiné, en redonnant de la capacité à la route nationale et en réorganisant certains carrefours, à améliorer les conditions de circulation dans l'entrée sud de Pontarlier, dans le sens des circulations Sud-Nord (vers Pontarlier) qui est le plus problématique. Au stade actuel des études, plusieurs variantes d'aménagement ont été recherchées et étudiées. Elles font l'objet de la présente concertation publique. La variante A' est aujourd'hui, en raison de ses avantages, préférée par l'État. Toutefois les avis des habitants sont attendus pour éclairer la décision définitive, qui sera prise après la concertation, avant de passer aux études plus précises menant à l'enquête publique.

### < Variante A



- L'élargissement de la RN57 peut se faire en gagnant sur la voie médiane existante.
- Le barreau d'accès au collège sépare les flux «entrants» des flux «sortants» pour un meilleur fonctionnement.
- La variante A permettrait de gagner environ 5 minutes dans le franchissement de Pontarlier.

#### INCONVÉNIENT

- Les «tourne à gauche» en venant du sud entre le carrefour des Rosiers et le carrefour giratoire André-Malraux ne sont plus possibles : les automobilistes doivent poursuivre jusqu'aux carrefours giratoires pour rebrousser chemin.

### > Variante A'

La variante A' prévoit en complément de la variante A la modification du cycle de feux de la place Saint-Claude et la modification du carrefour de la place de la Gare. Ce dernier deviendrait un carrefour à feux en croix (il reste à étudier précisément) et ses feux seraient synchronisés avec ceux de la place Saint-Claude, permettant ainsi d'améliorer la gestion des flux de voitures et de piétons.

La variante A' a le même inconvénient que la variante A pour les «tourne à gauche» entre le carrefour giratoire «Aldi» et le carrefour Malraux. Elle présente un avantage supplémentaire en termes de gain de temps par rapport à la variante A.

#### AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE

La variante A' permettrait de gagner environ 14,5 minutes dans le franchissement de Pontarlier.

### < Variante B



Cette variante comprend les mêmes aménagements que la variante A en y ajoutant la dénivellation du carrefour giratoire André-Malraux, c'est-à-dire le passage de la voie Sud-Nord en souterrain sous ce giratoire.

La variante B présente un avantage supplémentaire en termes de gain de temps par rapport à la variante A et des inconvénients supplémentaires.

#### AVANTAGE

- En supprimant l'obstacle à l'écoulement du trafic que représente le carrefour giratoire André-Malraux, la variante B permettrait de gagner environ 6,5 minutes dans le franchissement de Pontarlier.

#### INCONVÉNIENTS

- La dénivellation sous le giratoire André-Malraux ne serait accessible qu'aux véhicules légers d'un gabarit maximal de 2,80 m. Cela pourrait poser des problèmes pour le passage de certains véhicules comme les véhicules de déneigement ou les véhicules de secours. Ce point devra être analysé dans la suite des études.
- La variante B dessert moins bien les activités situées à l'ouest de la RN57 et rend délicat le mouvement entre le chemin du Larmont et la RN57 Sud, notamment pour les cars scolaires.
- La variante B empiète sur l'emprise de l'entreprise Nestlé, sans conséquence toutefois sur l'activité productive.

### > Variante B'

La variante B' prévoit en complément de la variante B la modification du cycle de feux de la place Saint-Claude et la modification du carrefour de la place de la Gare. Ce dernier deviendrait un carrefour à feux en croix (il reste à étudier précisément) et ses feux seraient synchronisés avec ceux de la place Saint-Claude, permettant ainsi d'améliorer la gestion des flux de voitures et de piétons.

Les inconvénients de la variante B' sont identiques à ceux de la variante B. Elle présente un avantage supplémentaire en termes de gain de temps par rapport à la variante B, mais qui reste similaire à celui de la variante A'.

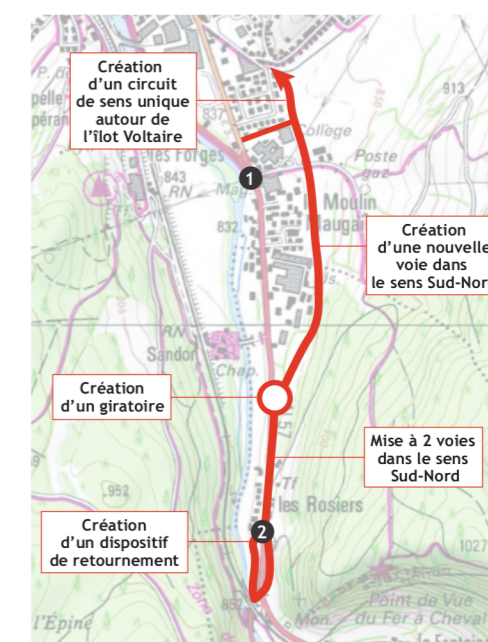
#### AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE

La variante B' permettrait de gagner environ 14,5 minutes dans le franchissement de Pontarlier.

### > LA COMPARAISON DES VARIANTES

	Variante A	Variante A'	Variante B	Variante B'	Variante C
Amélioration des conditions de circulation sur la RN57	●	●●●	●	●●●	●●
Amélioration/sécurisation de la desserte locale et des modes doux	●	●●	●	●●	●
Impact foncier	●	●	●	●	●●
Impact environnemental global	●	●	●	●	●
Impacts des travaux sur les circulations	●	●	●	●	●
Coût estimé en millions d'euros (M€)	12,1 M€	14,1 M€	19,7 M€	21,7 M€	18,7 M€

### < Variante C



Cette variante consiste en :

- la mise à deux voies dans le sens Sud-Nord du carrefour des Rosiers au nouveau giratoire créé à hauteur du supermarché «Aldi», la RN57 restant à l'identique entre le giratoire «Aldi» et le carrefour giratoire André-Malraux, qui serait supprimé ;
- la création d'une nouvelle voie de desserte à double sens à l'est de la route nationale afin de séparer en aval des Rosiers les flux se dirigeant vers le centre-ville des flux se dirigeant vers la gare de Pontarlier. Cette voie prendrait son origine au nouveau giratoire pour rejoindre l'avenue de l'Armée de l'Est en passant à l'arrière des îlots bâtis.

#### AVANTAGES

- Les possibilités de «tourne à gauche» sont maintenues sur la RN57 entre le nouveau giratoire et le giratoire André-Malraux.
- La variante C permettrait de réduire d'au moins un quart le volume de trafic sur la section la plus chargée de la RN57.
- La variante C permettrait de gagner environ 9 minutes dans le franchissement de Pontarlier.

#### INCONVÉNIENTS

- La variante C reporte des circulations à l'arrière d'îlots d'habitation, générant ainsi des nuisances importantes pour les habitants du quartier du Larmont et du bas du Toulombief.
- Elle génère une légère augmentation des temps de parcours dans le sens de la « contre-pointe » du soir (sens Nord-Sud) du fait de la transformation de l'actuel carrefour à hauteur du supermarché « Aldi » en giratoire.
- L'impact environnemental et en termes d'impact sur les surfaces agricoles est important.

POUR EN SAVOIR + SUR LES VARIANTES

Consultez le dossier de concertation sur

[www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr)